

Bpifrance et le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances s'engagent pour développer la création et la reprise d'entreprise par des femmes avec la signature d'un nouvel accord 2021-2023.

Paris, le 8 mars 2021 – Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, unissent leurs efforts pour développer et promouvoir la création et la reprise d'entreprises par des femmes en signant un Accord-cadre triennal.

Moyen d'émancipation économique et levier pour le développement, la croissance et l'innovation, l'entrepreneuriat des femmes est un enjeu majeur. Celles-ci restent sous-représentées dans un grand nombre de domaines relevant de la sphère professionnelle et notamment dans l'entrepreneuriat, ne représentant que 30% des créateurs d'entreprises. Face à cet état des lieux, l'État et Bpifrance ont décidé de renforcer leurs efforts pour encourager et accompagner la création/reprise d'entreprise par les femmes.

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « *L'indépendance économique des femmes est un enjeu placé au cœur de mon ministère. En tant qu'ancienne cheffe d'entreprise, je considère qu'il s'agit de la voie la plus sûre vers leur libération et l'égalité. Qu'il s'agisse de la création ou de la reprise d'entreprise, l'entrepreneuriat féminin doit dès lors être encouragé et mieux accompagné, car si elles sont de plus en plus nombreuses, les femmes entrepreneurs se heurtent à des difficultés structurelles persistantes qui freinent la concrétisation ou le développement de leur projet. Dans ce contexte, l'Accord-cadre triennal signé entre Bpifrance et mon ministère est une étape importante supplémentaire vers l'égalité professionnelle.* »

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, ajoute : « *Bpifrance porte depuis sa création une action forte en soutien de l'entrepreneuriat des femmes. La diversité et la représentativité dans l'entrepreneuriat est source de richesse et de création de valeur, c'est pourquoi nous renforçons les moyens donnés à l'information, l'accompagnement et au financement des femmes qui entreprennent. Actuellement, les femmes représentent 48% des porteurs de projets que nous accompagnons et finançons avec Bpifrance Création. Notre objectif à 4 ans est de doubler le nombre total d'entreprises accompagnées et financées lors des phases de création ou de reprise, en conservant et renforçant cette parité* ».

L'Accord-cadre 2021-2023 sur l'entrepreneuriat des femmes renouvelle un niveau d'ambition sur :

- L'accès et le développement d'une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes avec l'élaboration d'une nouvelle génération de plans d'actions régionaux pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) en partenariat avec les Régions ;
- L'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprise ;
- La lutte contre les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial ;
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

Pour répondre à ces ambitions, des moyens structurants sont mis en œuvre avec les réseaux d'aide à la création et à la reprise d'entreprises, les réseaux bancaires qui s'engagent en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, en particulier BNP Paribas, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et les Caisses d'Épargne ainsi que les acteurs majeurs de l'écosystème entrepreneurial, au service de :

- L'accompagnement à la création, la reprise et au développement d'entreprises dirigées par des femmes ;
- L'accès aux outils financiers déployés par les établissements bancaires et les réseaux associatifs ;
- Le développement des actions dans les territoires fragiles et auprès des publics jeunes ;

- La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la sensibilisation et la communication ;
- La formation : un outil au service des acteurs de l'écosystème entrepreneurial pour lutter contre les biais des représentations genrées ;
- Le suivi statistique et les études sur l'entrepreneuriat des femmes.

Contacts presse :

Ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

Bpifrance

Sarah Madani

Tel : 01 42 47 96 89

sarah.madani@bpifrance.fr

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises - à chaque étape de leur développement - en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - www.bpifrance-creation.fr/ www.presse.bpifrance.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse